Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_52-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de convocation : 12/12/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Rémy, M. BRIAND Jean-Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe, Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric, Mme Michèle COUTURIER, Mme Colette BORDIER,

Absents excusés M.LEIGNEL Jean-Guy, M. Julien SALMON a donné pouvoir à M Pascal BIANCO, M.TAVET Alain
Secrétaire de séance : M BOUVET Rémy

DELIBERATION N°2025-52

FINANCES LOCALES

Objet : Subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'association « Le GRAND BANC » 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « LE GRAND BANC » d'un montant de 400 euros pour faire face aux frais de fonctionnement de démarrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide :
- D'allouer à l'association « Le GRAND BANC » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 400 € pour l'année 2025.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)